

**VILLE DE LIÉVIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**21 DÉCEMBRE 2023**

---

**Compte rendu**

# SOMMAIRE

Appel des conseillers.....	5
Désignation du secrétaire de séance .....	5
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale .....	5
<b>I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023 .....</b>	<b>5</b>
<b>II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) .....</b>	<b>5</b>
<b>III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE.....</b>	<b>6</b>
1. Démission de M. Jérôme DARRAS, Sénateur du Pas-de-Calais, de ses fonctions de 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire – Élection d'un nouveau 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire .....	6
<b>IV. FINANCES .....</b>	<b>8</b>
2. Décision Modificative n°3 du Budget Principal .....	8
3. Subvention d'équilibre 2023 versée au Budget Annexe Nauticaa .....	8
4. Subvention d'équilibre 2023 versée au Budget Annexe – Locations de salles .....	9
5. Subvention exceptionnelle 2023 versée au Budget Annexe – Lotissement La Sablière.....	9
6. Subvention exceptionnelle 2023 versée au Budget Annexe – Lotissement Grand Siècle.....	10
7. Centre aquatique Nauticaa – Remboursements suite à la fermeture provisoire de l'établissement.....	10
8. Correction d'erreurs comptables commises sur exercices antérieurs .....	10
9. Territoires 62 - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 2 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour le financement de l'opération : Aménagement ZAC de la Belle Femme à Liévin dans le cadre d'une concessin d'aménagement.....	11
10. Budget Principal : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du BP 2024 .....	11
11. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Demande de subvention 2023 .....	12
12. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Demande de subvention 2024 .....	13
13. Convention définissant les modalités d'intervention entre la Ville de Liévin et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....	13
14. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2024 .....	13
<b>V. MARCHÉS PUBLICS.....</b>	<b>14</b>
15. Modification de la nomenclature interne d'achat .....	14
16. Location longue durée d'un camion benne destiné au transport de matériaux .....	14
17. Exonération partielle des pénalités de retard dues par la société EFFET D'O pour le marché de la construction de la Cuisine centrale - Lot 10 Chauffage – Ventilation - Plomberie sanitaires .....	14
18. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour la lutte intégrée contre les rats et les nuisibles.....	15
19. Marché public de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain .....	15

<b>VI.</b>	<b>AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER .....</b>	<b>16</b>
20.	Liévin - Construction de la Cuisine centrale - Avenant n°3 au lot n°13 .....	16
21.	Tranchée de Calonne – Modification n°1 du Dossier de Réalisation de la ZAC.....	16
22.	ERBM – Études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021 / 2023 (2 <sup>e</sup> triennal) – Autorisation de signature d’un avenant n°1 à la convention constitutive d’un groupement de commandes et autorisation de signature d’un avenant n°1 à la convention de financement correspondante .....	17
23.	Action Cœur de Ville – Autorisation de signature d’un avenant n°2 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de la Ville de Liévin et d’un avenant n°1 à la convention-cadre « chapeau » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les communes de Lens, Liévin, Bully-les-Mines et Mazingarbe.....	19
24.	Liévin – rue Marcel de Schepper -Cession par la Commune au profit de Pas-de-Calais Habitat .....	20
25.	Liévin – 1 rue Arthur Lamendin – Cession par la Commune de la parcelle cadastrée AL numéro 642 au profit de Madame Jessica LEDIEU – Délibération modificative.....	21
26.	Liévin – 1302 rue Montgolfier - Cession par la Commune au profit de Monsieur Lahcen OUIRAR.....	21
27.	Liévin - 1 rue Coron Fernand – Acquisition par la Ville auprès de Messieurs BELBACHIR Chérif et Meziane .....	21
28.	Liévin - Secteur Jaurès – Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville .....	22
29.	Liévin - Rue du Docteur Piette - Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville .....	22
30.	Liévin - Rue des Frères Lumière - Convention d’occupation du domaine public au profit de la société HIVORY - Installation d’un relais de radiotéléphonie.....	23
31.	Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 – Autorisation de signature des conventions attributives de subventions .....	23
<b>VII.</b>	<b>ÉNERGIE .....</b>	<b>24</b>
32.	Écomobilité - Aides aux particuliers .....	24
33.	Énergies renouvelables – Aides aux particuliers : dossiers Madame DERANCY et Monsieur LAURENT .....	25
34.	Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d’énergie Calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin. Compte Rendu Technique et Financier de l’exercice 2022 .....	25
35.	Délégation de Service Public Convention de concession de la production, du transport et de la distribution d’énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Avenant n°4.....	26
36.	Marché de services liés à l’exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d’eau chaude sanitaire et de traitement d’eau des bâtiments - Avenant n°1 .....	26
37.	Marché public global de performances pour les installations d’éclairage public et installations connexes – Avenant n°1 .....	27
<b>VIII.</b>	<b>CULTURE .....</b>	<b>27</b>
38.	Frais de participation au Salon Régional du Livre de Liévin 2024 - 20 <sup>e</sup> édition le samedi 20 janvier 2024.....	27
<b>IX.</b>	<b>SCOLAIRE .....</b>	<b>28</b>
39.	Crédits alloués aux écoles pour l’année 2024.....	28
40.	Classes de découvertes 2024 - Participation financière des familles .....	28
41.	Restauration scolaire – Convention 2024.....	29

<b>X. SPORTS.....</b>	<b>29</b>
42. Centre Nauticaa – Rapport d’activité 2022 .....	29
<b>XI. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX .....</b>	<b>31</b>
43. Projet de territoire 2023-2026 .....	31
44. Constitution des comités d’Usagers dans chaque Centre Culturel et Social .....	31
<b>XII. COHÉSION SOCIALE .....</b>	<b>31</b>
45. Convention Territoriale Globale .....	31
46. Politique de la Ville - Préprogramme d’actions - Année 2024 .....	32
47. Budget Citoyen - Année 2024/2025.....	32
<b>XIII. PERSONNEL .....</b>	<b>33</b>
48. Plan d’Actions Femmes-Hommes 2024-2026.....	33
49. Présentation du Rapport Social Unique - Année 2022 .....	35
50. Recrutement d’agent contractuel sur un emploi permanent de professeur de Chant .....	36
51. Création d’emplois non permanents pour l’année 2024.....	36
52. Signature d’une convention de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion (CDG) pour les missions d’ACFI.....	37
53. Plan de formation commun Ville et CCAS 2023-2025 .....	37
54. Règlement Hygiène et Sécurité commun Ville et CCAS .....	37
55. Désaffiliation de la Ville de Liévin du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.....	38
<b>XIV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>38</b>
56. Délégation du Conseil municipal au Maire .....	38
57. CALL – Approbation du transfert de la compétence SAGE et Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation.....	39
58. Règlement des cimetières.....	39
59. Dérogations au repos dominical 2024 .....	40
60. Locations de salles municipales – Demandes de gratuité.....	41
<b>XV. SUBVENTIONS .....</b>	<b>41</b>
61. Subventions aux associations - Année 2023.....	41
62. Subventions aux associations - Année 2024.....	41

*(La séance est ouverte à 18 heures 07.)*

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, je vous propose de démarrer cette réunion du Conseil municipal en date du 21 décembre 2023.

### **Appel des conseillers**

**M. LE MAIRE.**- Je vais demander à Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

*(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.**- Je vais installer Julien NOISSETTE à son poste de secrétaire de séance, mais il a déjà pris sa place et je l'en remercie !

### **Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale**

**M. LE MAIRE.**- Concernant les informations relatives au personnel communal, il y en a peu : pas de naissance, pas de mariage, pas de décès et pas de départ à la retraite.

À la Ville, nous avons enregistré les recrutements :

- le 23 octobre, de Béranger RACHESBOEUF, en qualité d'Ingénieur chargé d'opérations au sein du pôle Direction générale des services Techniques ;
- le 30 octobre, de Maxime LEGLISE, en qualité de Chef du service Parcs et Jardins au sein du pôle Patrimoine et Cadre de Vie ;
- le 30 octobre, de Nour AKKOUCHE, en qualité de Technicien informatique au sein du pôle Finances et Moyens généraux.

Une forme de pression pèse sur lui, car c'est son premier Conseil municipal et il espère que tout va continuer de bien fonctionner. *(Sourires)*

Au CCAS, nous avons également enregistré les recrutements :

- le 15 novembre, d'Émilie HAVET, en qualité de Directrice du multi-accueil Dolto ;
- le 15 novembre, de Céline COQUET, en qualité d'Éducatrice de jeunes enfants au multi-accueil Simone de Beauvoir.

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2023**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune)*

Il est donc approuvé à l'unanimité.

*(Le compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.)*

### **II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune)*

Il est donc approuvé à l'unanimité.

### III. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

#### 1. Démission de M. Jérôme DARRAS, Sénateur du Pas-de-Calais, de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire – Élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**M. LE MAIRE.**- Je vous rappelle que nous avons reçu un courrier de Monsieur Jérôme DARRAS – désormais installé face à moi –, qui a brillamment été élu Sénateur du Pas-de-Calais. Nous pouvons encore l'en féliciter, bien évidemment. Cependant, conformément à la loi, son élection en tant que Sénateur l'a contraint à démissionner de son poste d'adjoint, étant donné que celui-ci est de nature exécutive et que la loi impose cette restriction.

Suite à cette démission, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> Adjoint, car gagnant un Sénateur, je perds un 1<sup>er</sup> Adjoint. Cependant, j'espère qu'au sein de cette Assemblée, une main bienveillante tentera – je dis bien « tentera » – de remplacer Monsieur Jérôme DARRAS. Bien que je sois convaincu que l'on ne peut véritablement remplacer Monsieur Jérôme DARRAS, on essaie simplement d'effectuer le travail qui était le sien et de se mettre dans son sillon.

Y a-t-il des candidatures à ce poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ?

Madame SADOUNE.

**Mme SADOUNE.**- Monsieur le Maire, tout d'abord, au nom du groupe des élus socialistes et apparentés de Liévin, nous nous associons aux félicitations qui ont été destinées à notre collègue Jérôme DARRAS, qui quitte effectivement son poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, mais qui reste parmi nous au sein du Conseil municipal.

Pour le groupe des élus socialistes et apparentés de Liévin, nous avons le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Éric MICHALAK.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Madame SADOUNE. J'enregistre donc la candidature de Monsieur Éric MICHALAK.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. DERNONCOURT.**- Pour le groupe des élus communistes et républicains, nous respecterons l'engagement pris il y a quelques années et voterons pour Monsieur Éric MICHALAK.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur DERNONCOURT.

Monsieur LEJEUNE.

**M. LEJEUNE.**- Il en est de même pour le groupe Mouvement des citoyens, nous respecterons les engagements pris.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur LEJEUNE.

S'il n'y a pas d'autres candidatures enregistrées, nous allons procéder à l'élection de ce 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, avec un seul candidat : Monsieur Éric MICHALAK.

Je vais ainsi constituer le Bureau de vote, qui doit être composé de trois assesseurs et dont il est de tradition que ce soient les benjamins :

- Madame Sophie RUSIN
- Monsieur Louis MOMPEU
- Madame Reine LEROY.

Monsieur KUZNIAK, je vous confie la tâche d'appeler individuellement chaque membre du Conseil municipal.

*(Il est procédé à l'ouverture du vote et Monsieur KUZNIAK procède à l'appel nominal.)*

**M. KUZNIAK.**- Les opérations de vote sont terminées, Monsieur le Maire.

*(Le scrutin étant déclaré clos, les opérations de dépouillement peuvent commencer.)*

**M. LE MAIRE.**- Les membres du Bureau vont procéder au dépouillement.

*(Le dépouillement étant effectué, les résultats peuvent être proclamés.)*

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, je vais vous communiquer les résultats du vote du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

- Nombre de conseillers inscrits : 39
- Nombre de votants : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 34.

La majorité absolue est de 19 voix.

J'ai le plaisir et l'honneur de vous informer que Monsieur Éric MICHALAK, avec 34 voix sur 34, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Liévin.

*(Applaudissements)*

*Monsieur le Maire remet l'écharpe d'Adjoint au Maire à Monsieur Éric MICHALAK.)*

**M. LE MAIRE.**- Mon cher Éric, je suis convaincu qu'à cet instant tu penses très fort à une personne, et je sais de qui il s'agit. Je peux imaginer que des larmes te viennent naturellement aux yeux. Je crois que cette personne, tout comme ta femme et tes enfants ici présents, serait extrêmement fière de cette élection en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Liévin.

Je me réjouis, à la suite de Jérôme DARRAS, de voir la continuité dans le choix d'un 1<sup>er</sup> Adjoint dont je connais l'engagement, la fidélité, la proximité et l'écoute envers les Liévinaises et les Liévinos.

Bien que je sache que j'aie perdu un 1<sup>er</sup> Adjoint et gagné un Sénateur, aujourd'hui, je constate avec joie que j'ai également retrouvé en toi un 1<sup>er</sup> Adjoint digne de notre ville de Liévin. Mon cher Éric, toutes mes félicitations à toi.

*(Applaudissements)*

**M. MICHALAK.**- Tu as bien vu, je pense effectivement à une personne. C'est d'ailleurs une coïncidence frappante, car Jérôme est assis à la même place qu'Edmond occupait lors de son premier mandat. À l'époque, je ne connaissais pas Edmond. Ma place était un peu plus loin, à côté de Marc. Edmond était justement à ta place, Jérôme, et c'était la première fois que je le rencontrais. Je ne sais pas ce qui s'est passé ce jour-là, mais une amitié s'est nouée entre nous, et depuis ce moment-là, nous ne nous sommes plus jamais quittés.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous ce soir.

C'est aussi une grande fierté d'avoir été choisi par Laurent, et vous-mêmes par ce vote, pour assurer la fonction de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Liévin et je vous en remercie.

J'ai tout d'abord une pensée tout émue pour mes parents – de là-haut, ils doivent être également fiers de moi –, ma famille, et mes amis ici présents.

Je resterai fidèle à mes idéaux, prenant pour exemple mon ami Edmond GOGUILLON. Il incarnait parfaitement l' élu de proximité, à l'écoute de la population, un homme auquel on pouvait faire confiance, sur lequel on pouvait compter. Il faisait partie de ces élus locaux qui font la richesse de notre République française.

Le Conseil municipal est une grande famille, l'endroit où la liberté d'expression prévaut.

N'oublions pas, chers collègues, que nous nous dirigeons tout droit vers 2026, unis tous ensemble pour le même idéal : reconduire Laurent DUPORGE pour un troisième mandat.

Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les techniciens de la Ville de Liévin, je tiens à remercier chacun d'entre vous et je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël. Vive Liévin !

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, après ce moment agréable empreint d'émotion, Éric va désormais prendre place à mes côtés et nous allons poursuivre notre séance du Conseil municipal.

Ce Conseil municipal peut ne pas être le plus captivant, car il s'agit principalement de délibérations d'ordre technique. Cependant, il s'agit d'une étape nécessaire.

Monsieur DERNONCOURT, nous allons maintenant aborder la Décision modificative n°3 relative aux finances.

#### **IV. FINANCES**

##### **2. Décision Modificative n°3 du Budget Principal**

**M. DERNONCOURT.**- Les ajustements en cours d'exercice du Budget principal 2023 sont traités dans le cadre d'une décision modificative qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La Décision modificative n°3 est équilibrée, en fonctionnement, à hauteur de 1 396 562 € et, en investissement, à hauteur de 92 500 €.

La Décision modificative n°3 est détaillée par chapitre et par article dans l'annexe ci-jointe.

**M. LE MAIRE.**- La Décision modificative n°3 prévoit surtout l'inscription d'un crédit de 880 000 € en provision, lié à une affaire qui ne cesse de durer et dont nous pensions qu'elle allait bientôt se résoudre. Il s'agit de la chute des poutres du Stade Couvert Régional de Liévin. Un jugement de justice avait été rendu, qui nous était favorable, prévoyant un remboursement des assurances en notre faveur. Cependant, un appel a été interjeté, n'est-ce pas Monsieur KUZNIAK ?

**M. KUZNIAK.**- Tout à fait.

**M. LE MAIRE.**- Qui dit appel, dit à nouveau du temps qui va se passer avant qu'une nouvelle décision de justice ne soit rendue. C'est la raison pour laquelle ce crédit est inscrit en provision.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 2 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération concernant la subvention d'équilibre versée au Budget annexe Nauticaa, Monsieur JACKOWSKI.

##### **3. Subvention d'équilibre 2023 versée au Budget Annexe Nauticaa**

**M. JACKOWSKI.**- Monsieur le Maire rappelle que la gestion du Centre aquatique Nauticaa est assurée par le groupe Equalia via un marché d'exploitation. Dans ce cadre, le prestataire assure la maintenance de l'équipement et perçoit les recettes qu'il reverse ensuite à la Ville.

S'agissant d'un service déficitaire par nature, il s'avère indispensable que le Budget principal verse en 2023 une subvention de fonctionnement à cette activité, d'un montant maximum de 2 729 065,78 € pour l'exercice 2023.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Le centre Nauticaa vit ses derniers jours avant une profonde réhabilitation et extension, comme vous le savez. Si je ne me trompe pas, la date de fermeture est fixée au 31 décembre, n'est-ce pas Monsieur KUZNIAK ?

**M. KUZNIAK.**- Tout à fait, le 31 décembre.

**M. LE MAIRE.**- Le 31 décembre sera donc le dernier jour de piscine, mes chers amis, et après il faudra patienter deux ans pour voir le nouveau centre rouvrir dans une formule que vous savez totalement nouvelle et surtout, je pense, avant-gardiste. Nous sommes impatients que les travaux démarrent et nous sommes surtout très impatients qu'ils se déroulent bien, qu'ils soient tenus dans les temps et que nous puissions procéder à l'ouverture de ce nouveau centre Nauticaa normalement en janvier 2026. Si tout va bien, les vœux de la Ville de Liévin en janvier 2026 se dérouleront dans le nouveau Centre aquatique Nauticaa. Ainsi, la population pourra le découvrir très largement.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 3 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

Nous abordons la prochaine délibération, Madame PRUVOST, concernant la location de salles.

#### **4. Subvention d'équilibre 2023 versée au Budget Annexe – Locations de salles**

**Mme PRUVOST.**- Afin que le Budget annexe Location de salles soit en équilibre à la fin de l'exercice 2023, il est proposé de verser du Budget principal une subvention d'un montant maximum de 182 700 € à la section de fonctionnement et de 103 087,56 € à la section d'investissement.

Une décision de Monsieur le Maire sera établie en fin d'exercice pour en fixer les montants définitifs.

**M. LE MAIRE.**- Ces locations de salles connaissent un succès notable, particulièrement les week-ends. Récemment, une personne est venue à ma permanence chercher des informations sur la location de salles, et nous sommes déjà réservés jusqu'en 2025, ce qui est plutôt impressionnant. Cependant, nous rencontrons un léger problème au niveau de la salle de l'Espérance, où des fuites sont constatées. Monsieur DEPRES Jean-Philippe, il sera nécessaire de procéder à des travaux pour remédier à cette situation.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 4 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

Madame NESPOLA nous présente la délibération suivante.

#### **5. Subvention exceptionnelle 2023 versée au Budget Annexe – Lotissement La Sablière**

**Mme NESPOLA.**- Afin que le Budget annexe - Lotissement La Sablière soit en équilibre à la clôture de l'exercice 2023, il est proposé de verser du Budget principal une subvention d'un montant maximum de 21 856,48 € à la section de fonctionnement.

Une décision de Monsieur le Maire sera établie en fin d'exercice pour en fixer le montant définitif.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! Il me semble qu'il reste un terrain, et encore, je ne suis pas certain ; il a été vendu.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 5 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

## **6. Subvention exceptionnelle 2023 versée au Budget Annexe – Lotissement Grand Siècle**

**Mme NESPOLA.**- Cette délibération est semblable à la précédente, à l'exception du montant qui s'élève à 127 285,87 €.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 6 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

C'est à nouveau Monsieur JACKOWSKI, au sujet d'un remboursement suite à la fermeture provisoire de l'établissement.

## **7. Centre aquatique Nauticaa – Remboursements suite à la fermeture provisoire de l'établissement**

**M. JACKOWSKI.**- Compte tenu de la fermeture du Centre nautique entre le 16 mars et le 4 avril 2023 pour des raisons techniques, et du fait que la convention de mandat de vente ne prévoit pas le traitement des remboursements, il est nécessaire que la Ville procède au remboursement d'abonnements et de créneaux de réservations de lignes d'eau.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le remboursement des sommes reprises en annexe de la délibération.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Y a-t-il des oppositions ? *(Aucune)*

Y a-t-il des non-participations au vote ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe Rassemblement national, soit une voix.)*

*(La délibération 7 est adoptée, moins 1 abstention.)*

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, vous allez corriger des erreurs comptables.

## **8. Correction d'erreurs comptables commises sur exercices antérieurs**

**M. DERNONCOURT.**- Afin de simplifier les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs incombant au comptable public, il est proposé de l'autoriser à effectuer des écritures comptables en mouvementant le compte 1068. Je me demande si « mouvementant » est bien français !

L'exécutif procédera ensuite par décision pour autoriser le comptable à procéder à ses corrections, ce qui rendra la fiabilisation des comptes plus rapidement.

**M. LE MAIRE.**- Vous savez que le langage des comptables est très particulier ; ce n'est pas le nôtre.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Monsieur DERNONCOURT, concernant Territoires 62.

**9. Territoires 62 - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin (prêt de 2 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour le financement de l'opération : Aménagement ZAC de la Belle Femme à Liévin dans le cadre d'une concession d'aménagement**

**M. DERNONCOURT.**- L'Assemblée de Territoires 62 a obtenu un financement de 2 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'aménagement de la ZAC de la Belle Femme à Liévin dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Par conséquent, Territoires 62 sollicite la Ville de Liévin afin qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 80 %, soit 2 000 000 €.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, et donc cela démarre sur la Belle Femme. C'est timide, mais compte tenu de la difficulté du contexte, notamment pour les particuliers qui cherchent à obtenir des prêts bancaires pour la réalisation de projets immobiliers tels que l'achat d'une maison, franchement, c'est compliqué. Néanmoins, cela démarre malgré tout. On observe la construction de maisons ici et là, et surtout, une bonne nouvelle est que Territoires 62 a finalisé un accord avec Monsieur LIEFOOGHE. Il restait encore un foncier à acquérir, ce qui était un peu conflictuel, mais ils ont réussi à trouver un terrain d'entente, donc l'opération va pouvoir se poursuivre.

Y a-t-il des observations ?

**M. MOMPEU.**- Je ne prends pas part au vote concernant les garanties d'emprunt.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(Le groupe Rassemblement national, soit une voix, ne participant pas au vote, la délibération 9 est adoptée à l'unanimité des votants.)*

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, vous avez toujours la parole.

**10. Budget Principal : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du BP 2024**

**M. DERNONCOURT.**- La dissolution des budgets annexes Location de salles, Halle couverte et Nauticaa a été autorisée par délibération le 11 avril 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le Budget primitif 2024 ne sera pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Dans ces conditions et pour assurer la continuité du fonctionnement des salles municipales, de la Halle couverte ainsi que le paiement des éventuelles dépenses du Centre aquatique Nauticaa, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en investissement sur le Budget principal de la Ville.

L'annexe jointe à la délibération présente par chapitre et par autorisation de programme le montant des dépenses d'investissement prévu au Budget 2023 (Budgets principal et Budgets annexes) et la quote-part de budget d'investissement disponible jusqu'au vote du Budget primitif 2024.

**M. LE MAIRE.**- En d'autres termes, si vous ne votez pas cette délibération, nous ne pouvons plus rien payer.

**M. DERNONCOURT.**- Nous ne faisons plus rien !

**M. LE MAIRE.**- Je vois les fonctionnaires de la Ville de Liévin trembler.

Rassurez-les, mes chers collègues. Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

La prochaine délibération devait être présentée par Madame GERMA. Son mari ayant quelques petits soucis de santé, elle est donc à ses côtés et elle a bien raison. Ce sera donc Monsieur DARRAS qui exposera la délibération suivante.

### **11. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Demande de subvention 2023**

**M. DARRAS.**- Nous avons décidé, pour l'année 2023, que la Commune verse au CCAS une subvention de 3 050 000 € en dix versements.

En vue de couvrir en particulier les frais d'acte liés au bail emphytéotique pour l'exploitation de la gestion de la Cuisine centrale Marc Witczak, ainsi que les charges de personnel afférentes, il vous est proposé d'effectuer un versement complémentaire d'un montant de 230 000 € sous la forme d'un onzième versement.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! Merci, Monsieur DARRAS.

La Cuisine centrale fonctionne très bien. Nous avons eu la bonne idée d'inviter entre autres les présidents des associations de parents d'élèves, qui ont pu se rendre compte de la qualité des repas. D'ailleurs, ils ont été agréablement étonnés, voire ébahis, n'est-ce pas Madame CLÉMENT ?

**Mme CLÉMENT.**- Je n'ai pas été étonnée ; j'étais sûre de moi !

*(Rires dans la salle)*

**M. LE MAIRE.**- Je ne parlais pas de vous, mais des présidents des associations de parents d'élèves.

Heureusement que vous n'êtes pas étonnée, Madame CLÉMENT !

**Mme CLÉMENT.**- Tout à fait, les parents d'élèves, les élus et les enseignants également, qui étaient présents, étaient très satisfaits de la qualité des repas et du personnel aussi, qui s'investit énormément au sein de cette Cuisine centrale.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait.

Je vais partager une anecdote avec vous. Une fois, lors d'un conseil d'école, un parent d'élève a déclaré : « *Ils ne font que manger des raviolis* ». Seulement, le personnel de la Cuisine central n'en a jamais servi une seule fois. Il est parfois surprenant d'entendre de telles remarques !

**Mme CLÉMENT.**- Aucune conserve n'est utilisée. Tous les fruits, les légumes et la viande sont frais.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, tout est frais.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, vous remplacez Monsieur BECQUET, qui nous représente à la Communauté professionnelle territoriale de santé de Liévin, raison pour laquelle il s'excuse.

**Mme SADOUNE.**- Il reste une délibération avant.

**M. LE MAIRE.**- Pardon ! Monsieur DARRAS, poursuivez.

## **12. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Demande de subvention 2024**

**M. DARRAS.**- Après avoir vu 2023, nous passons à 2024.

Dans l'attente du débat d'orientations budgétaires, pour permettre au CCAS de poursuivre ses missions dictées par les engagements politiques de la Ville, il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 280 000 €. Celle-ci pourra être ajustée, comme nous venons de le faire pour l'exercice 2023.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, vous nous présentez la délibération suivante.

## **13. Convention définissant les modalités d'intervention entre la Ville de Liévin et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Mme SADOUNE.**- En tant qu'Établissement public administratif communal, le CCAS se voit proposer de mutualiser avec la Ville de Liévin afin de l'aider dans ses attributions (énumérées dans le projet de délibération). La Ville appuiera donc ce dernier sur des sujets cités et ces prestations lui seront facturées.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## **14. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2024**

**Mme SADOUNE.**- Comme l'indique l'intitulé de la délibération, il s'agit d'autoriser la Ville à souscrire à une ligne de trésorerie permettant au CCAS de faire face à des besoins ponctuels à hauteur maximum de 500 000 €.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous abordons le domaine des marchés publics, avec l'homme « masqué ». Nous sommes effectivement décimés à la Ville de Liévin, où dans plusieurs services notre personnel a contracté le Covid. Par exemple, dans les services des Relations publiques et du Cabinet, il ne reste plus que Monsieur Vincent WATELET et moi-même !

Nous vous écoutons, Monsieur Jean-Luc DEPRez.

## **V. MARCHÉS PUBLICS**

### **15. Modification de la nomenclature interne d'achat**

**M. DEPRez.**- Pour chaque collectivité, il est obligatoire de recenser ses besoins par numéro de famille homogène afin de garantir, lors de ses achats, le respect de la procédure à suivre.

Aujourd'hui, il y a lieu de faire évoluer cette nomenclature et de modifier ou de créer de nouvelles familles achats en raison de l'évolution du marché de l'automobile qui oblige les collectivités à envisager l'achat de véhicule d'occasion plutôt que du neuf.

Cela concerne les familles 24.05 et 24.04, et il s'agit de la création de six familles dont vous avez le détail dans la délibération.

Toutes ces familles sont répertoriées en annexe sur environ 150 pages.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait.

J'ai l'impression que cette même délibération est votée dans plusieurs endroits, comme lors des conseils syndicaux. Est-ce le cas partout, Monsieur KUZNIAK ?

**M. KUZNIAK.**- Non, nous sommes libres de déterminer nos propres familles, mais compte tenu de l'évolution et de la volatilité du marché automobile, nous sommes obligés de faire cela.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

### **16. Location longue durée d'un camion benne destiné au transport de matériaux**

**M. DEPRez.**- Le projet de délibération a pour objet d'autoriser la passation d'un marché de location afin de louer un camion benne de 3,5 tonnes pour les besoins des services de la Ville de Liévin afin de mener à bien leurs missions quotidiennes.

Le marché sera d'une durée de trois ans et il est estimé à 20 000 € HT.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

### **17. Exonération partielle des pénalités de retard dues par la société EFFET D'O pour le marché de la construction de la Cuisine centrale - Lot 10 Chauffage – Ventilation - Plomberie sanitaires**

**M. DEPREZ.**- Quelle est la raison de cette délibération ? À l'origine, il a été établi un retard de chantier de 21 jours, ayant pour conséquence une pénalité correspondant à 36 622,99 € HT.

La société a fait valoir une exonération partielle pour deux raisons : la première est un important accident de chantier, impliquant un arrêt de chantier de quatre jours, tandis que la deuxième est la reprise du réseau d'eaux grasses en cuisine, impliquant un retard de chantier de sept jours. Cela n'étant pas de son fait, finalement, au total, nous avons onze jours qui ne lui incombent pas.

En conclusion, la société Effet d'O reste responsable d'un retard de seulement dix jours, soit une pénalité de 17 439,52 € HT. Cette somme sera déduite du décompte général définitif (DGD), conformément à la réglementation du marché et du Code général des collectivités territoriales.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur Jean-Luc DEPREZ, pour ces explications.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante relative à un groupement de commandes, Monsieur Jean-Luc DEPREZ.

### **18. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour la lutte intégrée contre les rats et les nuisibles**

**M. DEPREZ.**- La présente délibération a pour objet la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS pour les prestations de lutte intégrée contre les rats et les nuisibles.

La Ville de Liévin assurera la coordination de l'ensemble des procédures.

**M. LE MAIRE.**- D'ailleurs, je constate fréquemment des plaintes de la part des Liéviноises et des Liéviноis concernant la présence de plus en plus régulière de nuisibles, en particulier de rats.

Je rappelle que la présence de ces nuisibles est souvent liée à des dépôts sauvages, causés par des personnes assez malveillantes qui jettent divers déchets sur le domaine public. Il est bien connu que de telles actions attirent les nuisibles.

J'espère que chacun respectera un peu plus qu'aujourd'hui le domaine public et cessera ce type de comportement, car il est franchement désagréable de voir de tels nuisibles à proximité de chez soi, voire fréquemment à l'intérieur même de sa maison. Ainsi, un peu de civisme et de citoyenneté serait grandement apprécié.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Le marché public de propreté et d'hygiénisation, Monsieur Jean-Luc DEPREZ.

### **19. Marché public de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain**

**M. DEPREZ.**- La présente délibération a pour objet le renouvellement des prestations de services de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain comprenant le nettoyage des voies et lieux publics et la viabilité hivernale afin d'assister le Centre Technique Municipal dans ses missions de gestion du patrimoine routier

en autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour trouver des opérateurs économiques.

Le marché est reconductible trois fois un an, soit une durée maximale de 48 mois.

- Lot n°1 (nettoyage des voies et lieux publics) : 300 000 € HT par an (avec un maximum de 380 000 € HT par an)

- Lot n°2 (viabilité hivernale – 89 kms de voirie) : 50 000 € HT par an (avec un maximum de 75 000 € HT par an).

**M. LE MAIRE.**- Bien que nous ayons connu une chute de neige, les précipitations neigeuses sont de moins en moins fréquentes actuellement, ce qui devrait nous coûter de moins en moins.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Vous poursuivez, Monsieur Jean-Luc DEPRESZ.

## **VI. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER**

### **20. Liévin - Construction de la Cuisine centrale - Avenant n°3 au lot n°13**

**M. DEPRESZ.**- La présente délibération a pour objectif d'autoriser la signature d'un avenant de la construction de la Cuisine centrale, engendré suite aux travaux modificatifs.

Ces travaux rendus nécessaires concernent le lot n°13 « Cloisons et blocs-portes isothermes » et comprennent les éléments suivants :

- la réalisation du capotage du muret du hall de cuisson en inox (en lieu et place d'une finition PVC). On comprend que le but est une meilleure durabilité ;

- un habillage d'un bâti de porte en cornières laquées suite au déplacement du tableau divisionnaire de la zone de cuisson dans une circulation (pour des raisons de sécurité) ;

- l'habillage de châssis vitrés intérieurs ;

- l'installation d'une ventouse de retenue de porte dans un local.

Le montant de ces modifications s'élève à 3 104,42 € HT, soit une augmentation, au total, avec l'avenant précédent n°2, de 5,48 %, portant le marché à 210 290,16 € HT.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, qui continuera de s'occuper des grands projets fonciers, urbains et d'aménagement à Liévin, va maintenant nous parler de la Tranchée de Calonne, dont nous avons d'ailleurs modifié le nom.

**M. DARRAS.**- Je vais justement en dire un mot.

**M. LE MAIRE.**- Nous vous écoutons, Monsieur DARRAS.

### **21. Tranchée de Calonne – Modification n°1 du Dossier de Réalisation de la ZAC**

**M. DARRAS.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est stratégique car elle permet de modifier le dossier de réalisation de la ZAC initiale afin de faire sensiblement évoluer le projet urbain au regard des besoins et objectifs actuels, en questionnant l'organisation et la programmation de ladite ZAC, et formalisé dans le « Livre Blanc » produit par l'agence Saison-Menu dont vous avez quelques éléments dans le dossier.

Le nouveau projet urbain entend constituer un cadre paysager plus propice à l'installation de projets résidentiels de grande qualité, se référant par exemple à des hameaux d'habitat individuel groupé fortement paysagés.

Ainsi, il convient de distinguer désormais deux secteurs opérationnels :

Le programme actuellement en cours (toujours dénommé « la Tranchée de Calonne »), qui se terminera en 2026 sur la base du schéma directeur de la ZAC initiale ;

Le deuxième secteur opérationnel, désormais commercialisé sous le nom « Les Hameaux de Calonne », qui sera mis en œuvre sur la base du nouveau Master Plan. Celui-ci fera la part belle à de vastes espaces de verdure, et à une organisation urbaine en forme de hameaux. La présence du végétal comme colonne vertébrale et les percées visuelles structureront les différents secteurs de la ZAC en cinq tranches opérationnelles, constituant une armature paysagère pour les futurs logements.

D'autres délibérations suivront pour régler le sort de la concession publique d'aménagement associée à cette ZAC, et permettre la poursuite du projet urbain.

**M. LE MAIRE.**- Il s'agit d'une délibération importante, car c'est une réalisation qui, à mon avis, demandera du temps. Cette ZAC nécessitera me semble-t-il un temps considérable pour être entièrement réalisée. Je doute même que nous soyons encore présents lorsque cette ZAC arrivera à son terme. En tout cas, nous ne serons plus assis sur ces bancs, Madame CHIARELLO. Sinon, ce serait inquiétant, ou ce serait une assemblée de vieillards, à l'exception des quelques jeunes ici présentes. C'est effectivement une réalisation qui s'étendra sur une longue période.

Madame CHIARELLO va être satisfaite, car en regardant le précédent schéma, nous avons constaté que cela faisait un peu « tartinage », pour ne pas dire davantage. Ainsi, nous avons décidé de ne pas rester attachés à un passé ou à un présent caractérisé par une forte densité, presque bétonnée. Je sais également que Monsieur Jean-Philippe DEPRESZ a une inclination pour les revêtements enrobés. Cependant, nous avons choisi de privilégier, Madame CHIARELLO, l'élément végétal. C'est ainsi le végétal qui structurera cette ZAC. Nous faisons le pari qu'à cet endroit, Liévin peut accueillir un autre type d'armature urbaine, un autre type d'habitat individuel très qualitatif, d'autant plus que le site s'y prête parfaitement. Depuis ce lieu, nous voyons Lorette.

Cette délibération vise à concrétiser cette vision, et je pense qu'elle nous engage dans la création du Liévin de demain.

Si j'ai bonne mémoire, à terme, la Tranchée de Calonne accueillera près de 800 logements. Ce n'est pas une petite opération, mais autant bien la faire, car devenant un nouveau quartier de Liévin, il faut qu'il soit différent et reflète ce que sera le futur de cette ville.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

L'ERBM, Monsieur DARRAS, ce serpent de mer !

## **22. ERBM – Études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021 / 2023 (2<sup>e</sup> triennal) – Autorisation de signature d'un avenant n°1**

## **à la convention constitutive d'un groupement de commandes et autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention de financement correspondante**

**M. DARRAS.**- Les études urbaines relatives aux cités Saint-Albert, Riaumont et 2/5 de Calonne ont été engagées par la Ville qui a assumé d'avancer sur ces cités ne relevant pas du 1<sup>er</sup> triennal ERMB 2020-2023. Il s'agit d'une prise de risque assumée, avec l'objectif de « se tenir prêt » pour le moment où l'État annoncera un 2<sup>e</sup> triennal ERMB.

Ces études sont à un stade avancé (le schéma directeur est validé, élaboré, les chiffrages précis, des travaux à mener ont été arrêtés), mais elles ne peuvent être finalisées sans qu'une décision de financement de l'État ne soit annoncée.

Il s'agit donc de signer un avenant à la convention constitutive – jointe au dossier – d'un groupement de commandes (passée entre la CALL et plusieurs villes concernées par l'ERMB), ainsi qu'un avenant à la convention de financement pour permettre de finaliser d'ici décembre 2026 les études menées par la Ville sur ces cités, et ainsi permettre le maintien de la participation de la CALL qui, je vous le rappelle, est à hauteur de 50 % du coût de ces études pré-opérationnelles.

**M. LE MAIRE.**- Nous nous tenons prêts, tout comme nous l'avions été concernant la Cité des Genettes. Nous l'étions avant les autres, puisque nous avons déjà engagé ces études urbaines, ce qui nous a permis d'obtenir plus de 70 % de subvention pour cette cité, et qui est tout à fait exceptionnel. Nous faisons la même chose pour les cités en question, même si l'appel à projets n°2 n'a pas encore été annoncé ; nous restons dans l'incertitude.

Je rappellerai également aux services, concernant l'ERMB, de ne pas répéter les erreurs que nous avons commises dans le cadre de la Cité des Genettes. D'ailleurs, une fois que tout sera terminé, j'ai l'intention de rendre visite aux habitants de cette cité pour présenter mes excuses pour les trois années de travaux qu'ils ont dû subir. Entre les travaux sur les logements, les interventions sur les espaces mitoyens entre le domaine privé et le domaine public, et ensuite les travaux sur l'espace public, je peux vous assurer qu'ils ont fait preuve de beaucoup de courage. Je tiens à saluer leur patience et leur silence.

Récemment, après la finalisation des travaux sur les rues, j'ai pu constater que le résultat était vraiment agréable. Les logements eux-mêmes sont de bonne qualité. La rénovation de l'espace public a véritablement transformé ces cités de manière radicale. Ainsi, pour les prochaines cités, nous devons assurer une meilleure coordination afin de réduire les délais et atténuer les désagréments pour les habitants, les locataires et les ayants droit.

Monsieur DARRAS.

**M. DARRAS.**- Monsieur le Maire, à l'origine, nous avons envisagé pour la Cité des Genettes un dispositif de suivi similaire à celui mis en place pour les travaux d'infrastructure du BHNS. Cependant, la pandémie de Covid-19 est intervenue, entraînant un non-respect des bonnes résolutions et un retard dans le démarrage des travaux. Néanmoins, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un dispositif permettant un suivi plus efficace de l'ensemble de ces travaux. Ce dispositif comprendra une procédure de remontée d'informations de la part des résidents et d'intervention rapide de nos services.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait.

Concernant la cité Saint-Albert, au titre de l'accélération des programmes de l'ERMB, le Préfet de Région nous a permis d'engager la rénovation des logements de cette cité. Cependant, pour avoir participé récemment à un conseil de quartier, il y a effectivement nécessité de mettre en place un suivi, car les habitants de cette cité ont de nombreux questionnements. Ils ne reçoivent pas toujours les bonnes réponses de la part du bailleur et donc il nous faut être présents à leurs côtés. Les bailleurs parfois mandatent des cabinets d'étude qui sont informés de certains aspects, mais pas de tous. Cependant, les habitants cherchent des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes telles que l'avenir de leur cuisine, de leur véranda, ou le devenir des travaux qu'ils ont réalisés. Le bailleur doit répondre à ces interrogations, comme je l'ai expliqué récemment à Monsieur SALINES, il doit mettre les moyens nécessaires. Mais il est également crucial que nous soyons présents aux côtés des habitants, car nous sommes habitués à comprendre leurs demandes et leurs interrogations. Je pense surtout qu'ils ont confiance, et il est essentiel que nous soyons à leurs côtés.

Je sais que vous allez surveiller cela attentivement avec les services, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Concernant l'Action Cœur de Ville, la parole est toujours à Monsieur DARRAS.

**23. Action Cœur de Ville – Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de la Ville de Liévin et d'un avenant n°1 à la convention-cadre « chapeau » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les communes de Lens, Liévin, Bully-les-Mines et Mazingarbe**

**M. DARRAS.**- Il vous est proposé d'autoriser la signature des documents nécessaires à la poursuite de l'engagement de la Ville dans le dispositif Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026. En effet, le programme national, qui devait initialement s'achever en 2003, a été prolongé jusqu'aux prochaines échéances municipales afin de permettre la poursuite des actions engagées qui ont montré leur efficacité.

Il s'agit donc, ce soir, de tirer le bilan de la première phase de mise en œuvre du projet Action Cœur de Ville, ce que je vais faire en quelques phrases.

Nous nous sommes engagés dans le dispositif en 2018. De 2018 à 2021, la première phase, dite « d'initialisation du projet », a permis de réaliser les études nécessaires au diagnostic du territoire, ainsi que de nombreuses études pré-opérationnelles.

Citons l'étude sur le potentiel commercial, artisanal et de services qui a permis d'identifier la zone de chalandise, le linéaire commercial à valoriser, la spécialisation à donner et les actions à mener.

Citons également l'étude pré-opérationnelle pour le secteur du Square du Grand Condé - Place Gambetta - Parking Raoul Briquet / l'étude de mobilité aux abords du collège Descartes-Montaigne / l'étude de valorisation du secteur Jules Bédart / l'étude sur le devenir de l'ancien Formule 1, ou encore l'étude mise en place de l'OPHA – RU, tout cela sans déboursier un seul centime.

Ainsi, a été élaborée une stratégie globale de requalification et de redynamisation du centre-ville visant à agir sur différents axes : habitat, développement économique et commercial, mobilité, espace public et patrimoine, équipements et services publics.

Dans le cadre de cette stratégie globale, des interventions urbaines sur différents secteurs opérationnels ont progressivement été engagées : le Square du Grand Condé, la rénovation du chevalement, de l'Église Saint-Martin, des Grands Bureaux, les aménagements cyclables autour du collège et le long de la RD58, la rénovation et l'extension de Nauticaa, la valorisation du secteur Saint-Amé / Denis Papin, etc.

Si certaines opérations ont aujourd'hui été réalisées et livrées, la plupart des actions doivent être poursuivies et amplifiées sur la période 2023-2026, et c'est pour cette raison que la Ville de Liévin sollicite le maintien de son inscription dans le cadre d'Action Cœur de Ville pour les trois prochaines années.

D'un point de vue financier, il est à noter que l'inscription au Programme national Action Cœur de Ville nous a permis de bénéficier de subventions de l'État (DSIL) pour la création de l'escalier menant à l'hypermarché, pour la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville, pour la rénovation de la Halle de Tennis, ou plus récemment pour la rénovation des façades des Grands Bureaux ou la mise en valeur du chevalement du 1 bis.

C'est également dans ce cadre que l'État a mobilisé le « Fonds friches » sur les opérations de reconquête urbaine de l'ancien foyer Vanhollenbecke et de l'ancien garage Peugeot avenue Jean Jaurès.

Il en va de même pour la Région Hauts-de-France, qui a mobilisé des crédits spécifiques Action Cœur de Ville à hauteur de 500 000 €, pour accompagner la Ville de Liévin et la Communauté d'agglomération de

Lens-Liévin dans la réalisation d'un aménagement cyclable rue du Docteur Biat et dans la requalification des cellules commerciales du Square du Grand Condé.

En matière d'habitat, sur la première phase d'Action Cœur de Ville, Action Logement a accompagné huit opérations de logements (publiques et privées) sur le cœur de ville de Liévin, représentant une programmation totale de 193 logements, pour un financement à hauteur de 11 592 768 €.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville et l'avenant n°1 à la convention-cadre « chapeau » valant Opération de Revitalisation du Territoire.

**M. LE MAIRE.**- C'était certes une longue délibération, mais surtout, cela en valait la peine !

Vous avez fait le bilan de cette Action Cœur de Ville, dont je rappelle que nous nous y sommes rattachés au tout dernier moment. Heureusement que nous sommes allés nous battre pour récupérer notre inscription à cette Action Cœur de Ville.

**M. DARRAS.**- Nous avons dû monter le dossier en quelques jours, et heureusement que nous avons déjà une réflexion de stratégie urbaine, autrement nous n'aurions pas pu le faire.

**M. LE MAIRE.**- Je crois même, si j'ai bon souvenir, que nous avons disposé de 72 heures pour constituer le dossier. On avait un peu omis de nous informer que nous pouvions nous y inscrire ! Heureusement, nous avons des oreilles un peu partout.

À la lecture du bilan de cette première phase, nous ne pouvons que nous en réjouir, car elle a permis un certain nombre de réalisations bâtementaires comme de logements, et c'est très facilitateur.

Par ailleurs, mes chers collègues, comme nous venons d'évoquer le chevalement, je tiens à vous informer que j'ai reçu deux bonnes nouvelles. Le Département du Pas-de-Calais nous a accordé une subvention de 400 000 €, le Conseil régional 300 000 €, en plus des 550 000 € de l'État (DSIL et DRAC). Cela signifie que cette opération est financée à plus de 75 %, ce qui est tout à fait remarquable. Je suis convaincu que le projet en vaut la peine. J'ai d'ailleurs pu constater, lors des repas des anciens, que cela touche énormément nos aînés, en particulier celles et ceux qui ont connu l'exploitation minière, car ce chevalement, illuminé la nuit grâce à la magie de la lumière, va quasiment reprendre vie, et nos anciens attendent cela avec impatience. C'est une opération magnifique qui fait revivre à nos aînés le temps de leur jeunesse à Liévin, et c'est très significatif.

Puisque je parle de lumière, Mesdames, Messieurs, je vais faire une transgression aux habitudes de ce Conseil municipal. Je souhaiterais que vous applaudissiez quelqu'un qui se trouve parmi nous dans cette Assemblée, à savoir le responsable du service Électricité, Johan LEGUILLIER. Avec l'ensemble des services Techniques, il a contribué à faire de Liévin une ville magnifiquement illuminée, la plus belle du Pas-de-Calais. Cette réalisation a été largement évoquée au cours des 15 derniers jours, notamment lors des repas des anciens où j'ai pu rencontrer plus de 2 000 personnes.

*(Applaudissements)*

Notre ville est vraiment belle, et nous pouvons en être fiers. Personnellement, je ressens une grande satisfaction lorsque je la traverse le soir. Il y a toujours des enfants accompagnés de leurs parents qui se font photographier, c'est extraordinaire. C'est la magie de Noël, donc bravo !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Alexandra HOVE, cession par la Commune au profit de Pas-de-Calais Habitat.

## **24. Liévin – rue Marcel de Schepper -Cession par la Commune au profit de Pas-de-Calais Habitat**

**Mme HOVE.**- Il s'agit d'une délibération permettant la vente du terrain communal rue Marcel de Schepper cadastré AD n°134 au profit de Pas-de-Calais Habitat moyennant l'euro symbolique, compte tenu des caractéristiques de ce délaissé enclavé et des charges que supporte la Ville pour son entretien. La cession sera assortie de différentes contreparties.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Madame HOVE.

**25. Liévin – 1 rue Arthur Lamendin – Cession par la Commune de la parcelle cadastrée AL numéro 642 au profit de Madame Jessica LEDIEU – Délibération modificative**

**Mme HOVE.**- Il s'agit d'une délibération réparant une erreur matérielle liée à la numérotation du terrain à vendre.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous continuons, avec Christelle DELAPORTE, concernant le 1302 rue Montgolfier.

**26. Liévin – 1302 rue Montgolfier - Cession par la Commune au profit de Monsieur Lahcen OUIRAR**

**Mme DELAPORTE.**- Il s'agit d'une délibération visant à proroger le délai d'obtention du permis de construire purgé de tout recours dans le cadre de la cession, à un particulier souhaitant y ériger trois habitations, du terrain communal sis 1302 rue Montgolfier.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Christelle DELAPORTE, concernant le Coron Fernand.

**27. Liévin - 1 rue Coron Fernand – Acquisition par la Ville auprès de Messieurs BELBACHIR Chérif et Meziane**

**Mme DELAPORTE.**- Il s'agit d'une délibération permettant l'acquisition par la Ville de l'immeuble situé 1 rue Coron Fernand à Liévin, le bien faisant partie du périmètre de veille foncière « Coron Fernand ».

**M. LE MAIRE.**- Il me semble qu'il reste un logement, n'est-ce pas Monsieur BOURDON ?

**M. BOURDON.**- C'est le dernier.

**M. LE MAIRE.**- Nous ne voulions pas également acheter celui qui se trouve à côté ?

**M. BOURDON.**- Si, en front à rue.

**M. LE MAIRE.**- Sur le front à rue, il reste peut-être encore une ou deux opérations pour avoir un foncier un peu plus important.

Cette opération a été coûteuse, nécessitant l'acquisition des logements existants et leur future démolition. Il sera probablement nécessaire de recourir à l'Établissement public foncier des Hauts-de-France pour minimiser les coûts. Une fois que le marché immobilier et la promotion immobilière seront plus favorables, car la situation actuelle est complexe, je pense que nous aurons un programme de logements de qualité comprenant probablement 30, 40, voire 50 logements en raison de la surface existante généreuse. Le projet dépendra également de la hauteur des bâtiments envisagés. Cela signifiera donc la création d'un programme immobilier significatif à cet endroit.

Pour celles et ceux qui connaissent le Coron Fernand, je peux vous assurer que ce sera une « verrue » en moins dans cette commune. Je ne vous encourage pas à vous y rendre. D'ailleurs, en évoquant les nuisibles plus tôt, il ne doit pas en manquer dans cette zone ! C'est un endroit négligé et privé, ce qui complique la situation.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Secteur Jaurès, Madame MARTIN, vous avez une convention de servitudes à nous faire signer avec Enedis.

### **28. Liévin - Secteur Jaurès – Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville**

**Mme MARTIN.**- Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux vont être réalisés par Enedis en empruntant des propriétés communales.

Les ouvrages envisagés consistent, dans une bande de trois mètres de large, en la pose de quatre canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 474 mètres.

Il convient de régulariser la convention de servitudes correspondante conclue moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 125 €.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, concernant toujours Enedis.

### **29. Liévin - Rue du Docteur Piette - Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville**

**Mme MARTIN.**- La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles situées à Liévin – rue du Docteur Piette sur lesquelles est érigée la Cuisine centrale.

Dans le cadre de la desserte et de l'alimentation en électricité de cet ouvrage, la société Enedis a réalisé des travaux consistant en la pose, dans la parcelle BC 355, sur une bande de trois mètres de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 14 mètres.

Il convient de régulariser la convention de servitudes correspondante conclue à titre gratuit.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Nous passons à Madame BELCIO, qui va nous éclairer sur une convention d'occupation.

### **30. Liévin - Rue des Frères Lumière - Convention d'occupation du domaine public au profit de la société HIVORY - Installation d'un relais de radiotéléphonie**

**Mme BELCIO.**- Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société Hivory, moyennant une redevance annuelle de 8 000,00 € nets permettant : la pose de trois antennes d'émission-réception et de câbles sur le chevalement du puits 1 bis et l'implantation d'un local technique d'une surface d'environ 6 m<sup>2</sup> sur la parcelle AL 335.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, et ce sera « son représentant ».

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, la dotation Politique de la Ville 2023.

### **31. Dotation Politique de la Ville (DPV) 2023 – Autorisation de signature des conventions attributives de subventions**

**Mme SADOUNE.**- Cette délibération me donne l'occasion de rappeler brièvement les enjeux de la Politique de la Ville, une politique née fin 1970, avec plus de 50 ans d'existence. À ses débuts, cette politique visait à réduire les disparités entre les populations les plus fragiles et à les rétablir sur tous les aspects, que ce soit sur le plan culturel, de l'emploi, du logement, et autres domaines connexes.

Nous osons rêver que cette politique disparaisse un jour, signifiant ainsi que toutes les problématiques auront été résolues. Malheureusement, je crains que ce rêve soit encore éloigné de nous, et nous devons être plus actifs pour accompagner les populations qui le nécessitent le plus.

Au titre de la Politique de la Ville, nous pouvons compter sur des dispositifs tels que la rénovation urbaine, le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, ainsi que des actions de fonctionnement portées dans le cadre d'une contractualisation qui approche de son terme. Cette convention réunit l'État, la Région, les EPCI et les Villes, permettant d'inscrire différents quartiers de France au titre de la Politique de la Ville.

À Liévin, nous avons la chance d'avoir trois secteurs. Nous pouvons souligner le bon partenariat installé depuis de nombreuses années avec les services de l'État, qui considèrent véritablement les besoins de nos territoires par rapport aux objectifs prioritaires de l'État. Cela nous permet notamment de solliciter des subventions au titre de la dotation Politique de la Ville (DPV), comme le prévoit la délibération qui vous est présentée.

Nous avons pu inscrire trois opérations : l'aménagement du Parc urbain Salvador Allende, la démolition du groupe scolaire Jean Jaurès, et la création de l'aire de jeux Saint-Albert, avec une participation de 30 %

pour chacune de ces opérations. Nous recevrons des subventions d'un montant total de 898 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Il est important de pouvoir poser le principe que cette politique va être renouvelée, et que nous avons pu travailler non seulement avec Frédéric TALAGA mais également l'ensemble des services de la Ville et des associations, afin de répondre aux besoins des habitants de nos quartiers.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame SADOUNE.

Madame SADOUNE souligne à juste titre l'importance de s'engager dans la Politique de la Ville, surtout en matière d'investissement, ce qui nous permet de réduire la facture grâce à des financements plus accessibles. Les actions de fonctionnement sont également cruciales à ce titre.

Je pense particulièrement à Monsieur MICHALAK, à mes côtés, qui était adjoint à la vie associative. Hier, lorsque je me suis rendu en particulier aux arbres de Noël, et c'est vrai qu'au titre de la Politique de la Ville nous fonctionnons beaucoup avec les associations, j'ai pu réaliser combien, sans cette politique, de nombreux enfants n'auraient pas la chance de connaître ce qu'ils peuvent connaître aujourd'hui. De plus, les spectacles proposés sont toujours d'une grande qualité. J'ai été particulièrement impressionné par un spectacle de marionnettes, une forme artistique qu'on pourrait penser désuète, mais qui, je peux vous l'assurer, était d'une rare qualité et a suscité un enthousiasme exceptionnel chez les enfants.

**M. MICHALAK.**- Tout à fait.

**M. LE MAIRE.**- Le même niveau d'appréciation s'est manifesté lors du spectacle de Culture Pop, qui était tout aussi magnifique.

En résumé, hier, à Liévin, nous avons vécu des moments formidables qui soulignent l'importance de la Politique de la Ville.

Cette politique est portée par la Ville, mais elle repose surtout sur l'engagement des bénévoles associatifs. Je tiens à saluer ces bénévoles, car hier, j'ai ressenti une fierté immense en les voyant offrir du bonheur aux enfants. Je ne suis pas certain que toutes les villes puissent offrir une telle expérience, mais à Liévin, nous le faisons. Un grand bravo à ces bénévoles associatifs pour leur travail exceptionnel.

C'est quand il se produit un tel foisonnement, comme c'était le cas hier, que nous nous apercevons de la richesse de la vie associative à Liévin et de la contribution précieuse qu'elle apporte à nos enfants et à l'ensemble des habitants. Ma pensée va particulièrement aux enfants, car je considère qu'il est essentiel de leur accorder une attention particulière.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, en charge de l'environnement, va nous présenter la prochaine délibération.

## **VII. ÉNERGIE**

### **32. Écomobilité - Aides aux particuliers**

**Mme CHIARELLO.**- Il s'agit toujours de la même délibération...

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est jamais la même, car les noms sont différents, Madame CHIARELLO.

**Mme CHIARELLO.**- Effectivement, il s'agit plutôt d'une délibération classique relative à l'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12/01/2021.

40 nouvelles demandes d'aide financière depuis le dernier CM (14 pour les vélos à assistance électrique et 26 pour les trottinettes électriques), pour un montant total de 6 100 €, avec 21 véhicules achetés à Liévin.

**M. LE MAIRE.**- J'ai assisté à un comité syndical d'Artois Mobilités, où le compte rendu d'une étude de déplacement et de mobilité réalisée par le Cerema a été présenté. Malheureusement, cela ne va pas vous faire plaisir mais la part du vélo se réduit, ce qui est préoccupant.

À Liévin, je crois qu'il est important de soutenir l'acquisition de vélos et de développer des pistes cyclables. Sans entrer dans les détails aujourd'hui, je tiens à mentionner que, avec Artois Mobilités, nous sommes en train de réfléchir à un dispositif couvrant les trois agglomérations dans le périmètre d'Artois Mobilités, afin de favoriser la pratique du vélo demain, car il n'est pas normal que sa part diminue.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, nous poursuivons.

### **33. Énergies renouvelables – Aides aux particuliers : dossiers Madame DERANCY et Monsieur LAURENT**

**Mme CHIARELLO.**- Il s'agit là aussi d'une déclaration classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 06/04/2007 et du 30/03/2012 (1 €/Watt crête, plafonné à 1 500 €).

Deux demandes ont été formulées :

- Madame DERANCY, demeurant au 48, rue du Maréchal Koenig
- Monsieur LAURENT, demeurant au 11 bis, allée des Lumières.

Ces deux demandes répondent aux critères exigés.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Les trois prochaines délibérations vont être exposées par Monsieur Daniel FRUCHART, avec calme et bienveillance.

**M. FRUCHART.**- Effectivement, il s'agit de trois délibérations relatives à l'énergie.

### **34. Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d'énergie Calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin. Compte Rendu Technique et Financier de l'exercice 2022**

**M. FRUCHART.**- Par délibération en date du 12 décembre 2003, le Conseil municipal a décidé de concéder le service public de la production, du transport et de la distribution de chaleur à la société Dalkia France pour une durée de 24 ans.

Le compte rendu d'activité pour l'année 2022 a été présenté en Commission consultative des Services publics locaux le 07 novembre 2023 (analyse des aspects techniques et financiers de la DSP) : la Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Je vous rappelle que cette mise en commun des Villes de Lens et Liévin a permis une réduction de 46 % par rapport au tarif précédent, s'agissant du tarif moyen, et une réduction de 52 % pour

le tarif social. C'est tout de même significatif, et je pense que c'était une décision judicieuse de le mettre en place.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

### **35. Délégation de Service Public Convention de concession de la production, du transport et de la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Avenant n°4**

**M. FRUCHART.**- Conformément au Code de l'Énergie, le concessionnaire de réseau de chaleur doit contribuer à l'abondement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en tant que fournisseur de chaleur pour la transition énergétique du territoire.

L'avenant présenté en annexe a donc pour objet d'intégrer cette contribution à la tarification des abonnés et de modifier le règlement de service en conséquence.

**M. LE MAIRE.**- Nous bénéficions de ces CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), et c'est Madame Carole DIART qui s'occupe régulièrement de cela avec Madame Thérèse CHIARELLO, comme vous le savez, étant donné qu'une délibération est déjà passée à ce sujet. Ces CEE nous permettent d'obtenir des financements supplémentaires qui ne sont pas négligeables.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

### **36. Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n°1**

**M. FRUCHART.**- Il s'agit de l'avenant n°1 au contrat de chauffe ayant pour objet :

- Intégration des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) selon les dernières dispositions du Code de l'Énergie ;
- Prise en compte de l'évolution du patrimoine avec la suppression et l'ajout de certains sites ;
- Intégration d'un BPU (Bordereau de Prix Unitaires) pour la réalisation de petits travaux.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Si vous souhaitez passer des nuits blanches, lisez ce marché qui regorge de formules complexes. Si vous parvenez à les comprendre, je vous tire un coup de chapeau, car même ceux qui ont fait Polytechnique pourraient avoir du mal à les déchiffrer. C'est impressionnant !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 36 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame CHIARELLO, vous nous exposez la prochaine délibération.

### **37. Marché public global de performances pour les installations d'éclairage public et installations connexes – Avenant n°1**

**Mme CHIARELLO.**- Il s'agit de l'avenant n°1 au marché public global de performances pour la réfection de l'éclairage public ayant pour objet la mise au point du marché suite à l'audit technique réalisé par la société Satalec.

À la suite de cet audit technique, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait moins d'installations et de réfections, ce qui nous permet de réaliser une économie d'environ 350 000 €, soit à peu près 6 % du coût initialement envisagé. Je pense que chacun de nous votera en faveur de cette délibération, car c'est une très bonne nouvelle.

**M. LE MAIRE.**- C'est effectivement une excellente nouvelle. De plus, je rappelle que grâce au passage en LED, nous réaliserons une économie de 83 % sur notre facture d'éclairage. Le contrat est sur trois ans, si ma mémoire est bonne.

Je le reprécise, car on me pose souvent la question sur les réseaux sociaux et lors des réunions publiques : progressivement, les rues de Liévin vont effectivement s'éclairer de nouveau la nuit à mesure que nous procéderons au remplacement des lampes sur une rue complète et en fonction des armoires. Monsieur LEGUILLIER pourrait expliquer cela mieux que moi. Donc, au fur et à mesure de ces changements de lampes, les rues seront réallumées. Si je me souviens bien, d'ici mars ou avril, nous atteindrons près de 30 % du remplacement des lampes, ce qui signifie que 30 % des rues seront déjà rééclairées. À l'issue des trois ans, tout Liévin sera ainsi de nouveau éclairé.

Je pense que c'est une belle opération. Sur les huit années de contrat, cela représentera tout de même une économie de 3,8 M€. Et ces économies ne sont pas fictives, car l'entreprise s'est engagée. Si elle ne parvient pas à atteindre ses objectifs, elle nous paiera, ce qui est plutôt intéressant.

Et donc, Madame CHIARELLO, vous suivez cela attentivement.

**Mme CHIARELLO.**- Tout à fait.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 37 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

La prochaine délibération est présentée par Madame VANCAILLE, qui nous a d'ailleurs organisé un festival de Jazz de très grande qualité. Je le souligne, Madame Anne-Sophie LEFEBVRE, il faut le refaire l'année prochaine, même si vous préférez les musiques plus modernes et contemporaines d'aujourd'hui. *(Sourires)* J'apprécie également le jazz, tout comme Madame VANCAILLE, donc nous le refaisons l'année prochaine. *(Sourires)*

En revanche, dans la délibération suivante, il est question du Salon du Livre. J'ai d'ailleurs remarqué la présence de Monsieur Gervais MARTEL et d'une autre personne.

**Mme VANCAILLE.**- Je vais le dire aussi ! *(Rires)*

**M. LE MAIRE.**- Pardon !

## **VIII. CULTURE**

### **38. Frais de participation au Salon Régional du Livre de Liévin 2024 - 20<sup>e</sup> édition le samedi 20 janvier 2024**

**Mme VANCAILLE.**- Cette délibération – plus légère – concerne le Salon Régional du Livre qui fêtera ses 20 ans le samedi 20 janvier 2024.

À cette occasion et comme chaque année, de nombreux libraires, bouquinistes, auteurs, dessinateurs et éditeurs régionaux sont attendus pour cet évènement.

Une participation de 30 € sera demandée aux participants (exposants et libraires).

De nombreuses festivités seront proposées aux visiteurs du Salon Régional du Livre de Liévin. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, Gervais MARTEL sera présent – associant sport et culture – pour dédicacer son livre. De plus, Sorj CHALANDON, auteur du livre *Le Jour d'avant* et d'autres ouvrages dont le récent *L'Enragé*, sera également présent pour une séance de dédicaces.

**M. LE MAIRE.**- *Le Jour d'avant* est un très beau livre ; je vous encourage à l'acheter, car il me semble que peu l'ont lu.

Y a-t-il des observations sur ce très beau Salon du Livre, dont on peut dire qu'il est aussi de dimension nationale ? (*Aucune*) Souvent, ce Salon propose également une sélection de livres de grande qualité destinés à la jeunesse.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 38 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame CLÉMENT, au sujet des crédits alloués aux écoles.

## **IX. SCOLAIRE**

### **39. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2024**

**Mme CLÉMENT.**- Nous proposons de reconduire les crédits scolaires identiques à l'année 2023.

Nous rappelons que le coût d'un élève par an s'élève à 1 710 €, soit un budget de plus de 5 400 000 €.

Plus tôt, Monsieur le Maire, vous avez souligné la qualité des repas de la Cuisine centrale. Je souhaitais également signaler que les familles s'acquittent d'un repas à 2,50 € et que le coût supporté par la Ville avoisine les 16,50 €.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, car il y a non seulement le coût des denrées, mais également celui du personnel.

**Mme CLÉMENT.**- Également la prise en charge du transport. Tout est inclus.

**M. LE MAIRE.**- C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle de plus en plus d'enfants fréquentent la Cuisine centrale, et c'est tant mieux, même si cela nous coûte de plus en plus cher, car c'était l'objectif de l'opération. Nous pouvons en être fiers. Par ailleurs, nous constatons également une augmentation des portages de repas à domicile, car, de la même manière, vous avez décidé de baisser de moitié son coût. D'ailleurs, une dame âgée de 96 ans, rue Chanzy, m'a récemment confié lors de la livraison d'un colis : « *Maintenant, je prends le portage, car avant, je ne le pouvais pas. À présent, avec un tarif à 4,50 €, je peux le faire.* ».

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 39 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK, les classes de découvertes 2024 et la restauration scolaire.

### **40. Classes de découvertes 2024 - Participation financière des familles**

**M. MIKOLAJCZYK.**- À l’instar de cette année, les classes de découvertes 2024 seront proposées à Berck-sur-Mer.

Chaque année, la Ville de Liévin organise des séjours découvertes de cinq jours pour les élèves liévinois.

Pour les familles domiciliées à Liévin, la somme de 90,00 € leur sera demandée.

Pour les familles extérieures à Liévin, la totalité du coût du séjour leur sera demandée, soit 419 €.

**M. LE MAIRE.**- En d’autres termes, les familles extérieures s’acquitteront du coût réel du séjour, à hauteur de 419 €, tandis que nous demanderons aux Liévinois une participation de 90 €, le reste du coût étant pris en charge par la Ville, ce qui est plutôt avantageux.

Y a-t-il moins de soucis avec les parents pour inscrire leurs enfants ?

**Mme CLÉMENT.**- Concernant le taux de participation, il n’y a pas de souci particulier.

**M. LE MAIRE.**- Certains parents peuvent manifester une certaine crainte à envoyer leurs enfants en séjour.

**Mme CLÉMENT.**- Il est également possible de bénéficier d’aides du CCAS, me semble-t-il, Sandrine. *(Acquiescement d’un signe de tête de Sandrine CHEVALIER)*

**M. LE MAIRE.**- Je voulais surtout parler de l’inquiétude de parents qui parfois hésitent à envoyer leurs enfants en séjour.

**Mme CLÉMENT.**- Cela existe toujours.

**M. LE MAIRE.**- Ils disent que ce sont les enfants qui ont peur, mais en réalité, ce sont surtout les parents qui appréhendent de se séparer de leurs enfants. Pourtant, cela est important de temps en temps.

**Mme CLÉMENT.**- L’Éducation nationale refuse s’il y a trop de désistements.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait.

**Mme CLÉMENT.**- Ce ne sont pas des vacances.

**M. LE MAIRE.**- En effet, c’est tout, sauf des vacances.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d’accord sur cette délibération ?

*(La délibération 40 est adoptée à l’unanimité.)*

Je vous remercie.

#### **41. Restauration scolaire – Convention 2024**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Dans le cadre de la restauration scolaire, la Ville de Liévin conventionne avec deux structures pour accueillir les élèves des écoles lors de la pause méridienne, à savoir :

- La Cuisine centrale
- L’IEM Paul Dupas.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d’accord sur cette délibération ?

*(La délibération 41 est adoptée à l’unanimité.)*

Je vous remercie.

## **X. SPORTS**

#### **42. Centre Nauticaa – Rapport d’activité 2022**

**M. JACKOWSKI.**- Il vous est demandé de prendre acte du rapport d'activité 2022 du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du Centre Nauticaa. Ce concessionnaire, la société Orphée, a été créé par Equalia, notre délégataire, dans le cadre de l'exercice de ces missions.

Le nouveau contrat de concession de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018. D'une durée de cinq ans, il prendra fin en décembre 2023.

**M. LE MAIRE.**- Il y a eu un total de 336 000 entrées au cours de l'année 2022. C'est une performance notable, surtout compte tenu du fait que l'équipement est déjà considéré comme vieillissant. Bien que nous soyons en deçà des 500 000 entrées évoquées initialement par Nauticaa, les 336 000 entrées restent significatives.

Y a-t-il des observations ? Monsieur MOMPEU.

**M. MOMPEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être bref car nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises le fiasco Nauticaa, et parce que ce n'est pas dans mes habitudes de tirer sur les ambulances. Le délégataire est, je cite, « *très en retard sur ses objectifs et présente un déficit de fréquentation de 35 % par rapport au prévisionnel contractuel.* ».

D'autre part, je crois que l'on doit aux Liévinois une explication sur un point précis de ce rapport. Il est indiqué en page 11, je cite encore : « *Il semblerait que le compte prévisionnel d'exploitation contractuel soit insincère.* ». À titre personnel, je sais parfaitement ce que cela signifie. Mais pouvez-vous développer et préciser cet élément, et donner des explications aux Liévinois qui nous écoutent ? Merci.

**M. LE MAIRE.**- Tout d'abord, ce n'est en aucun cas un fiasco quand on atteint 336 000 entrées. Si l'on compare ces chiffres avec les réalités dans d'autres municipalités, y compris celles que vous connaissez, Monsieur MOMPEU, on constate que le nombre d'entrées à Nauticaa est bien au-dessus de la moyenne. De plus, ce chiffre a été obtenu sur un équipement vieillissant qui va bientôt faire l'objet d'une réhabilitation majeure. Regardez bien aussi le coût par nageur entre Liévin et les autres collectivités. D'ailleurs, une étude réalisée par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin avait démontré que le coût par nageur à Liévin était deux à trois fois inférieur à celui observé ailleurs.

Ensuite, concernant le compte prévisionnel d'exploitation contractuel qui serait insincère, qu'est-ce que cela signifie, Monsieur KUZNIAK ?

**M. KUZNIAK.**- En réalité, ce que le rapport suggère, c'est qu'effectivement le compte d'exploitation prévisionnel établi par le candidat Equalia, lors de sa réponse à notre appel d'offres pour l'exploitation du Centre Nauticaa, anticipait des résultats supérieurs à ceux actuellement réalisés par la société Orphée, une entité créée par Equalia pour exploiter la piscine. Le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait, en particulier vers la fin de la période d'exploitation, la troisième ou la quatrième année, l'obtention d'un bénéfice. Or, celui-ci n'a jamais été atteint, la société ayant toujours été en déficit d'exploitation, sauf pendant les années de la pandémie où les comptes ont été maintenus à l'équilibre grâce à l'aide de la Ville. C'est ainsi qu'il convient de comprendre le terme « insincère ».

**M. LE MAIRE.**- Ce terme doit être interprété dans ce sens précis plutôt que dans une certaine connotation malveillante à laquelle vous pensiez, Monsieur MOMPEU. Il est nécessaire de le rétablir.

Dans le cadre d'un contrat, les candidats font des prévisions qu'ils peuvent atteindre ou non. Notre rôle consiste à faire respecter les pénalités, comme nous l'avons toujours fait. Vous pouvez d'ailleurs vérifier que nous avons engagé de nombreux contentieux avec Equalia pour faire valoir nos intérêts, et nous continuons à le faire.

Je le répète, malgré ces aspects, le Centre Nauticaa demeure le plus fréquenté de tout le secteur, et de loin, ce qui est plutôt positif.

Je suis convaincu que le futur Nauticaa fera exploser ces chiffres, constituant ainsi un élément d'attractivité essentiel pour la ville de Liévin.

Je vous en prie, Monsieur MOMPEU.

**M. MOMPEU.**- L'insincérité d'un budget est une notion comptable précise qui signifie l'intention de fausser les équilibres d'un budget.

**M. LE MAIRE.**- Si vous pensiez cela, c'est, comme je l'ai mentionné, un peu malveillant, car Monsieur KUZNIAK vous a expliqué que ce n'est pas ainsi qu'il faut interpréter ce terme. Mais effectivement, en fonction de la position dans laquelle on est, l'interprétation peut être différente. Cependant, la vérité réside dans les explications du Directeur général des services, et le reste n'est que des propos déplacés et sans intérêt dans une assemblée municipale. Ici, nous ne sommes pas à Paris, avec les invectives qui peuvent être échangées. Nous travaillons pour le bien des Liévoises et des Liévois, et nous leur devons la vérité, comme ils l'ont toujours eue.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

Qui est contre ? *(Le groupe Rassemblement national, soit une voix)*

*(La délibération 42 est adoptée.)*

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, vous nous présentez la délibération suivante.

## **XI. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX**

### **43. Projet de territoire 2023-2026**

### **44. Constitution des comités d'Usagers dans chaque Centre Culturel et Social**

## **XII. COHÉSION SOCIALE**

### **45. Convention Territoriale Globale**

**Mme SADOUNE.**- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vous propose de présenter les trois délibérations qui suivent puisqu'elles sont toutes étroitement liées.

Pour rappel, nous sommes dans une commune sur laquelle nous avons la chance d'avoir quatre Centres culturels et sociaux, dont un éclaté. Ces centres ont pour vocation d'être de véritables équipements de proximité, bénéficiant à l'ensemble de la population, de la petite enfance au troisième âge.

C'est aussi pour moi l'occasion de remercier les équipes encadrées par Omar BELKADI, directeur de pôle, ainsi que l'ensemble des directeurs de chacune des structures, qui élaborent un projet défini en collaboration avec la population de chacun des secteurs. Cela se traduit par la présentation d'un projet de territoire conçu à l'échelle de chaque structure.

Ces Centres culturels et sociaux sont accompagnés par des moyens de la Caisse d'allocations familiales et donc les projets sont présentés pour des durées déterminées.

Il conviendra, concernant la première délibération, de permettre la signature de la convention pour deux centres, à savoir ceux des Hauts de Liévin et de Georges Carpentier, afin d'assurer la continuité des actions portées au sein de ces centres sociaux.

La deuxième délibération vise à définir la constitution des comités d'usagers, le projet de territoire, et la vie d'un centre social. Nous avons largement souligné ce que nous qualifions de tiers-lieux, et les premiers tiers-lieux ayant émergé dans notre commune sont les centres sociaux et les centres culturels et sociaux, fruits d'une co-construction avec les habitants de ce qui s'y fait. Ainsi, ces habitants sont représentés par des membres au sein des comités d'usagers. Nous solliciterons donc votre autorisation pour la création de ces comités d'usagers pour les quatre Centres culturels et sociaux.

La Ville – ayant évoqué la Caisse d'allocations familiales –, au niveau non seulement des Centres culturels et sociaux, mais également du Centre communal d'Action sociale et du service Jeunesse, qui contribuent à l'accompagnement des familles, signe une convention avec la Caisse d'allocations familiales et ce dernier projet de délibération sollicite l'autorisation de signer la convention territoriale dite globale.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur ces trois délibérations ?

(*Les délibérations 43, 44 et 45 sont adoptées à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

#### **46. Politique de la Ville - Préprogramme d'actions - Année 2024**

**Mme SADOUNE.**- Plus tôt, nous évoquions les actions de la Politique de la Ville et il s'agit dans cette délibération de la partie fonctionnement des actions déposées chaque année.

En décembre, nous vous présentons un préprogramme d'actions, qui sera suivi d'un comité des financeurs. Il est possible que ce dernier prenne légèrement du retard en raison de la nouvelle contractualisation avec l'État et la Région. Néanmoins, nous continuons à accompagner les porteurs de projets, que sont les services de la Ville et les associations, afin de vous présenter un programme définitif au printemps.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! Merci, Madame SADOUNE. Je vous souhaite un bon travail en la matière et bon courage.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 46 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Marie-Christine BETREMIEUX, au sujet du budget Citoyen.

#### **47. Budget Citoyen - Année 2024/2025**

**Mme BETREMIEUX.**- Il s'agit de la troisième édition du budget Citoyen, avec un démarrage en 2025.

L'échéancier est joint en annexe.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons ainsi lancer la troisième opération.

**Mme BETREMIEUX.**- La deuxième opération est déjà bien avancée.

**M. LE MAIRE.**- Tout est quasiment réalisé. Il reste ce fameux parc canin.

**Mme BETREMIEUX.**- On ne m'en parle pas, merci ! (*Sourires*)

**M. LE MAIRE.**- Les chiens vous créent beaucoup de soucis ; vous commencez à un peu moins les aimer (*Sourires*)

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 47 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous allons donc lancer cette troisième opération, selon la procédure habituelle, avec laquelle nous sommes de plus en plus familiarisés.

Merci, Madame BETREMIEUX.

Monsieur DARRAS, au sujet du plan d'actions Femmes-Hommes 2024-2026 .

### **XIII. PERSONNEL**

#### **48. Plan d'Actions Femmes-Hommes 2024-2026**

**M. DARRAS.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour être tout à fait franc, je vais vous lire le rapport qui a été rédigé par notre excellente collègue, Martine GERMA.

**M. LE MAIRE.**- Cela va être long !

*(Rires dans la salle)*

**M. DARRAS.**- Elle tient à ce que je le lise intégralement. *(Rires)*

Dans le cadre de l'article 80 de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de rédiger un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le plan d'actions pour la période 2021-2023 arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Il convient, dès lors, d'adopter un nouveau plan qui définira la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés pour les prochaines années en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il se décline suivant quatre axes :

- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'actions précise pour chacun de ces domaines les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

Quelques éléments méritent d'être soulignés.

Concernant les écarts :

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes métiers et les hommes ont plus d'ancienneté.

Les femmes sont majoritairement en filière administrative et les hommes en filière technique. Les stéréotypes sexués dans l'orientation scolaire y ont leur part de responsabilité.

Le taux d'accès à la formation est moindre pour les femmes de catégorie C, la seule catégorie où les femmes sont en nombre supérieur : 57 % de femmes pour 43 % d'hommes.

En catégorie A, c'est plus que l'inverse : 41 % de femmes et 59 % d'hommes.

En catégorie B, 47 % de femmes et 53 % d'hommes.

L'étude des postes de direction, d'encadrement de services ou de structure montre là aussi que 55 % des postes sont tenus par des hommes et 45 % par des femmes.

Il est à constater que 100 % des agents à temps partiel sont des femmes.

C'est ce qui peut expliquer en partie les écarts de rémunération entre femmes et hommes, mais pas que.

En effet, la filière technique qui est plutôt masculine bénéficie de primes spécifiques plus importantes que les autres filières.

C'est en tenant compte de ces observations et d'autres encore que les quatre axes ont été déclinés avec des objectifs à atteindre, définissant ainsi les actions à mener et les moyens à accorder.

Quelques pistes qui méritent d'être soulignées :

- Garantir la non-discrimination dans le processus de recrutement ;

- Faciliter l'égal accès des femmes et des hommes aux formations ;
- Informer les femmes des règles et des effets en termes de carrière ;
- Prendre en compte toutes les formes de discrimination et de violence liées au sexe, harcèlement, misogynie, homophobie ;
- Garantir la confidentialité des signalements ;
- Objectiver le régime indemnitaire ;
- Insérer l'égalité de rémunération lors de recrutements ou de mobilités à compétence et expérience équivalente ;
- Favoriser l'égal accès aux responsabilités ;
- Atteindre la mixité des effectifs dans les directions.

Pour cela, il conviendra d'utiliser pour le recrutement, en interne ou externe, des publications neutres en termes de genre.

- Augmenter la fréquentation des agents de catégorie C dans les formations en réalisant des formations de proximité.

Bien évidemment, le plan d'actions est à disposition de tous en annexe.

**M. LE MAIRE.**- J'ai trouvé, Madame GERMA, moins lyrique que d'habitude !

Madame CHIARELLO, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

**Mme CHIARELLO.**- Elle est moins lyrique parce que, peut-être, cela ne change pas beaucoup d'année en année !

**M. LE MAIRE.**- Nous vous écoutons, Monsieur MOMPEU.

**M. MOMPEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaiterais formuler une remarque qui porte sur la forme du rapport.

L'utilisation de l'écriture inclusive est profondément agaçante. Que vous l'utilisiez pour votre acte et maintenant pour la communication officielle de votre Sénateur est une chose, mais en abuser dans des documents administratifs est parfaitement gênant.

Rappelons que le titre 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 dispose que la langue de la République est le français.

L'ensemble des actes législatifs, civils et administratifs doivent être rédigés en français.

Ce n'est pas en utilisant l'écriture inclusive et en massacrant la langue française que vous allez faire progresser la condition des femmes. Vous cédez juste au wokisme et au communautarisme ambiant.

**M. LE MAIRE.** Mon dieu ! Franchement, vous allez loin, Monsieur MOMPEU. On voit que vous avez travaillé à l'Assemblée nationale, mais je vous le répète : ici, nous ne sommes pas à Paris ; nous sommes à Liévin.

Madame SADOUNE, qui se rend un peu plus souvent à Paris que moi, sera plus à même de répondre car elle a davantage les qualités nécessaires pour aborder ce genre de choses auxquelles je suis totalement étranger, Monsieur MOMPEU.

**Mme CHIARELLO.**- Monsieur MOMPEU a dit exactement la même chose que Monsieur MACRON à Villers-Cotterêts, quand il a parlé de la langue française, en affirmant qu'il n'était pas favorable à cela. Je suis ravie, vous êtes d'accord avec Monsieur MACRON !

*(Rires et applaudissements dans la salle)*

**M. LE MAIRE.**- C'est un rapprochement extraordinaire ! *(Rires)*

Je vous en prie, Madame SADOUNE.

**Mme SADOUNE.**- Je vais commencer par remercier Madame CHIARELLO, qui a fait un rappel juste et précis.

Monsieur MOMPEU, vous parlez de la condition de la femme et de wokisme parce qu'on utilise une écriture qui se dit « inclusive », tout en nous sommant de parler la langue française. Je vous invite simplement à vous renseigner sur ce qui constitue la langue française. Je ne vais pas vous donner de leçons ici, car je ne suis pas dans un rapport « enseignant-apprenant » ; vous savez parfaitement où je veux en venir.

Si c'est par un point et une virgule que les conditions de la femme peuvent avancer, alors nous les ajouterons ! En tout cas, nous mettrons en œuvre ce qui est nécessaire pour faire progresser ces conditions, non pas à travers des mots ou des qualificatifs pseudo-controversés liés au wokisme, un sujet qui n'est pas le nôtre ici, mais en respectant simplement celles-ci, Monsieur MOMPEU, comme il se doit.

Nous sommes à Liévin, pas à l'Assemblée nationale. Nous n'entrerons pas dans des échanges d'invectives. Respectez les femmes et ce qui vient d'être exposé dans ce rapport. Concentrez-vous sur le fond, arrêtez de vous attarder sur la forme. Le fond montre tout de même une évolution, bien qu'il reste des efforts à faire, non seulement à Liévin mais aussi au sein de notre société qui se dit avancée, parfois encore empreinte d'un patriarcat qui m'exaspère, surtout au sein de vos rangs, Monsieur MOMPEU, mais par pitié, pas ici. Respectez ce qui vient d'être exprimé, portez votre attention sur le fond du sujet. Pour la forme, nous aurons tout le temps d'en débattre.

*(Applaudissements dans la salle)*

**M. LE MAIRE.**- Ainsi, cela est beaucoup plus clair.

Je suppose que vous ne voterez pas ce rapport, Monsieur MOMPEU ?

**M. MOMPEU.**- Si, car je faisais une remarque sur la forme et pas sur le fond du rapport.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 48 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur TEILLIEZ, parlez-nous du Rapport Social Unique.

#### **49. Présentation du Rapport Social Unique - Année 2022**

**M. TEILLIEZ.**- Ce rapport, élaboré chaque année au titre de l'année écoulée, rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.

En outre, il constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Il permet également d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération ou encore les droits sociaux.

**M. LE MAIRE.**- Il y a néanmoins des éléments intéressants à souligner dans ce Rapport Social Unique, et je vais vous présenter quelques chiffres :

Le taux d'absentéisme a diminué, passant de 6,90 % en 2021 à 4,77 % en 2022. Comparativement aux collectivités de même strate, qui atteignent plutôt 6 %, nous sommes largement en dessous.

Le taux de rotation, mesurant la différence entre les sorties et les entrées d'agents, s'établit à 9,79 % en 2022, tandis que les collectivités de même strate affichent un taux de 11 %. Cela témoigne d'une certaine fidélité et d'un attachement des agents à la Collectivité.

La part du régime indemnitaire allouée aux agents de la Collectivité s'élève à 16,93 % en 2022, tandis que les autres collectivités de même strate accordent en moyenne 13,89 %. Ainsi, Liévin se montre plus généreuse en matière d'indemnités.

Parallèlement, la masse salariale représente 50 % de nos dépenses de fonctionnement, alors que dans les communes de même strate, on atteint plutôt 60 %. Pour autant, je pense que nous sommes surtout plus efficaces.

Nous sommes généreux, mais notre personnel nous le rend bien car il est d'une efficacité totale. Dans sa très grande majorité, il démontre un attachement à la Ville, à ses missions, et surtout offre un service de grande qualité à la Collectivité, aux Liévoises et aux Liévois. Ainsi, je tiens à exprimer ma fierté à l'égard de notre personnel communal. Chapeau à eux ! C'était l'occasion de le souligner dans le cadre de ce Rapport Social Unique.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 49 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

La délibération suivante nous est présentée par Madame VANCAILLE, concernant le recrutement d'un professeur de Chant.

### **50. Recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de professeur de Chant**

**Mme VANCAILLE.** - Pour faire suite au départ à la retraite de la professeure de chant, Claude FRANÇOIS, au 1<sup>er</sup> septembre 2023, il convient de modifier son poste et d'ouvrir le poste aux contractuels au regard de sa spécificité pouvant conduire à la seule réception de candidatures d'agent contractuel.

**M. LE MAIRE.** - Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 50 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur MIKOLACZYK, nous vous écoutons au sujet de la création d'emplois non permanents pour l'année 2024.

### **51. Création d'emplois non permanents pour l'année 2024**

**M. MIKOLAJCZYK.** - Chaque année, il revient à l'Assemblée délibérante de créer les emplois non permanents au sein de la Collectivité pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées (manifestations exceptionnelles, missions spécifiques, surcroît d'activité, réorganisation de service, renfort des équipes, etc.).

La Ville de Liévin recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Ainsi, chaque fin d'année, l'Assemblée délibérante est invitée à déterminer pour l'année à venir un plafond d'emplois non permanents qui peuvent être mobilisés en fonction des besoins réels des services.

**M. LE MAIRE.** - Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 51 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Vous poursuivez sur l'ACFI, Monsieur MIKOLAJCZYK.

## **52. Signature d'une convention de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion (CDG) pour les missions d'ACFI**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale et notamment son article 5, impose aux collectivités la désignation d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Il est proposé, pour répondre à cette obligation, de recourir aux agents du Centre de Gestion et de signer la convention *ad hoc*.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 52 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante portant sur le plan de formation.

## **53. Plan de formation commun Ville et CCAS 2023-2025**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Tous les trois ans, la Collectivité adopte un plan de formation afin d'anticiper son développement tout en améliorant les compétences et l'efficacité de ses agents.

Le dernier plan de formation étant arrivé à échéance en 2022, il convient d'adopter un nouveau plan triennal pour la période 2023-2025.

Les axes stratégiques du plan de formation découlent des orientations définies par la Municipalité et tendent à répondre aux besoins des agents, des directions et des services.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait. D'ailleurs, les agents se forment mieux qu'avant grâce aux sessions de formation organisées directement aux Grands Bureaux. Cette approche suscite une participation beaucoup plus importante comparée à l'époque où il était souvent nécessaire de se rendre à Lille. Ainsi, la tenue des formations sur place a incité davantage d'agents à se former, et c'est tant mieux.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 53 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous abordons maintenant le Règlement Hygiène et Sécurité.

## **54. Règlement Hygiène et Sécurité commun Ville et CCAS**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Afin d'accompagner et informer les agents sur les règles en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter un règlement intérieur hygiène et sécurité commun à la Ville et au CCAS.

Ce document permet de centraliser en un seul document l'ensemble des procédures et dispositions en vigueur au sein de la Collectivité.

L'avis des membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail commun de la Ville et du CCAS de Liévin a été recueilli le 11 octobre 2023. Celui-ci est favorable à la majorité à l'adoption de ce règlement.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 54 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Enfin, concernant la désaffiliation, Monsieur MIKOLAJCZYK.

### **55. Désaffiliation de la Ville de Liévin du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Au regard de leurs effectifs cumulés (418 fonctionnaires à temps complet), la Ville et le CCAS de Liévin sont affiliés de manière volontaire au Centre de Gestion.

Au regard du contexte actuel animé par une recherche d'optimisation de nos modes de gestion et de nos dépenses, force est de constater que cette affiliation au Centre de Gestion pour l'ensemble des compétences n'apparaît plus adaptée. En effet, la Collectivité assure déjà en interne une partie non négligeable des compétences pour lesquelles elle adhère au Centre de Gestion. C'est pourquoi il est proposé d'adhérer uniquement au bloc commun de compétence proposé par le Centre de Gestion qui comprend notamment la gestion du secrétariat du comité médical.

Il faut noter que cette désaffiliation et reprise des compétences en interne avec notamment la gestion des Commissions Administratives Paritaires, au-delà de faciliter la mise en œuvre d'une politique d'avancement et de promotions, permettra également une économie financière non négligeable.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 55 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, au sujet de la délégation du Conseil municipal au Maire.

## **XIV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **56. Délégation du Conseil municipal au Maire**

**M. MICHALAK.**- Suite à un recours de la Préfecture nous demandant de retirer la possibilité de déléguer la constitution et l'ajustement de provisions sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque, en appréciation et dans les limites prévues par le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022, laquelle avait été ajoutée à la délibération du 12 octobre dernier (point 31) à la demande expresse de l'Administration centrale des Finances publiques, il est proposé une nouvelle rédaction supprimant cette faculté.

**M. LE MAIRE.**- S'il s'agit d'une demande expresse des Finances publiques, il est effectivement souhaitable d'y répondre.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 56 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame RUSIN, concernant le SAGE.

### **57. CALL – Approbation du transfert de la compétence SAGE et Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation**

**Mme RUSIN.**- La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) dispose de compétences en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, de lutte contre l'érosion des sols, de protection des habitations contre les inondations, de préservation de la ressource et du milieu naturel.

Compte tenu de ces enjeux, la CALL souhaite également disposer de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » exercée jusqu'alors par ses communes membres afin d'assurer la représentation de la CALL dans les SAGE.

Il est proposé d'accepter cette modification des statuts de la CALL.

**M. LE MAIRE.**- Cela me semble évident.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 57 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur Daniel FRUCHART, parlez-nous du Règlement des cimetières.

### **58. Règlement des cimetières**

**M. FRUCHART.**- Il s'agit d'un règlement en annexe qui comporte 14 pages. Après les avoir lues, il me semble nécessaire de voter cette délibération pour entériner ce nouveau Règlement des cimetières, dont j'ai la charge du reste.

**M. LE MAIRE.**- Si vous en avez la charge, j'attends avec impatience le début de la saison végétative pour que vous entrepreniez le désherbage de nos cimetières, Monsieur FRUCHART. Je peux vous assurer que cela occupera vos week-ends ! *(Sourires)* Étant donné que l'utilisation de produits phytosanitaires n'est plus autorisée, il nous faut désormais faire avec les moyens du bord, comme on dit.

**M. FRUCHART.**- Mes week-ends sont déjà très chargés, Monsieur le Maire ! *(Sourires)*

**M. LE MAIRE.**- Ils le seront encore plus, puisque vous avez revendiqué la charge des cimetières ! De temps en temps, il vaut mieux se taire ! *(Rires)*

**M. FRUCHART.**- J'ai d'ailleurs quelques propositions à faire. *(Sourires)*

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

*(La délibération 58 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Les dérogations au repos dominical 2024, Madame BENEZIT.

## 59. Dérogations au repos dominical 2024

**Mme BENEZIT.**- Depuis l'année 2016, Monsieur le Maire peut octroyer jusqu'à douze dérogations au repos dominical au lieu de cinq.

Aussi, afin de permettre les enseignes commerciales liévinoises d'obtenir des dérogations au repos dominical pour l'année 2024, ces dernières ont d'ores et déjà été consultées. Certaines d'entre elles ont pu ainsi formuler le nombre de souhaits d'ouverture dominicale.

Les concessions automobiles ont demandé sept dérogations.

Les enseignes multiservices ont demandé douze dérogations.

L'enseigne spécialisée dans la vente de jouets et produits de l'enfant a demandé quatre dérogations.

En fonction des résultats de ces sondages, les organisations syndicales représentatives des trois secteurs d'activité ont été sollicitées, afin d'obtenir leur avis sur les différentes dates.

D'autre part, les dates sollicitées par les enseignes multiservices ont été communiquées à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui a émis un avis favorable.

**M. LE MAIRE.**- Très bien !

Monsieur LEJEUNE risque de m'en vouloir, car qui dit dérogation au repos dominical et enseigne ouverte, dit moins de monde à la messe. (*Rires*) Cela risque de le préoccuper, comme il s'occupe de l'Église Saint-Martin avec soin.

**M. LEJEUNE.**- Monsieur le Maire, ne mélangeons pas les choses !

**M. LE MAIRE.**- Oui, je sais bien. C'était une plaisanterie !

Monsieur DERNONCOURT, je suis certain que vous allez nous dire quelque chose.

**M. DERNONCOURT.**- Non, pas forcément, Monsieur le Maire. De toute façon, vous connaissez notre position sur ce point.

Par principe, je suis contre le travail le dimanche.

**M. LE MAIRE.**- Nous sommes tous contre, mais malheureusement, si nous ne le faisons pas...

**M. DERNONCOURT.**- Cela nous est imposé par l'État !

**M. LE MAIRE.**- Il faudrait que cela se fasse à l'échelle du pays, tout simplement.

**M. DERNONCOURT.**- Notre groupe ne prendra pas part au vote.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur MOMPEU.

**M. MOMPEU.**- Monsieur le Maire, chers collègues, le principe du repos dominical a été affirmé par une loi de 1906. Cela doit rester un élément structurant. Le dimanche n'est pas un jour comme les autres : c'est celui du repos, de la famille, des amis. C'est le jour où chacun peut choisir son activité, se reposer, rencontrer des amis, se divertir. Il s'agit du jour de la vie privée, par opposition au reste de la semaine qui est dévolu à la vie professionnelle. Aussi, nous devons réaffirmer que le principe est celui du repos dominical. Travailler le dimanche doit rester une exception.

Cependant, Liévin n'est pas une île perdue au milieu de l'océan. Si l'on ne permet pas à certains commerces d'ouvrir certains dimanches, les consommateurs iront acheter des produits dans les magasins des autres communes. On pénaliserait ainsi l'activité économique à Liévin et donc l'ensemble des Liéviens.

Je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Je partage votre avis, Monsieur MOMPEU. Tout comme vous, je préférerais de loin que les dimanches soient réservés à la vie de famille, aux loisirs, à tout ce que l'on peut simplement faire lors d'un dimanche. Je pense qu'il est important de respecter cela. Cependant, derrière cet idéal, il y a la raison, et comme vous l'avez précisé, si nous n'accordons pas ces dérogations au repos dominical à Liévin, les

consommateurs iront ailleurs, et la ville sera progressivement désertée par ces acteurs économiques, ce qui serait regrettable.

Je répète que c'est à l'échelle du pays tout entier qu'il ne devrait pas exister de dérogations au repos dominical. Malheureusement, cela ne semble pas être la norme. C'est un débat qui pourrait être abordé au sein de l'Assemblée nationale, notamment au Sénat, dont vous êtes désormais membre, Monsieur DARRAS, considérant que c'est une assemblée réputée pour sa sagesse par rapport à l'Assemblée nationale.

Marc, tu souhaites ajouter un mot ?

**M. TEILLIEZ.**- Je pense également à la journée du 11 novembre où tous les commerces sont ouverts.

**M. LE MAIRE.**- C'est scandaleux.

**M. TEILLIEZ.**- À ce sujet, j'ai interpellé le ministère de la Jeunesse et Sports, car, à mes yeux, la place des enfants le 11 novembre ne devrait pas être sur les terrains de sport, mais plutôt aux côtés des anciens combattants et participant au défilé commémoratif en hommage à ceux ayant perdu la vie en 14-18, qui étaient très jeunes.

**M. LE MAIRE.**- C'est tout à fait exact. C'est vrai que nous nous le disons souvent en ce jour du 11 novembre, et après nous oublions. Le 11 novembre, tout devrait être fermé. C'est quand même la journée phare en mémoire de nos soldats, de celles et ceux tombés pour le pays, et effectivement tout est ouvert. Quelque chose ne tourne pas rond.

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

Qui ne participe pas au vote ? (*Monsieur DERNONCOURT, Monsieur TEILLIEZ, soit deux voix*)

Qui s'abstient ? (*Le groupe Rassemblement national, soit une voix*)

(*La délibération 59 est adoptée.*)

Chantal PRUVOST, concernant une demande de gratuité.

## **60. Locations de salles municipales – Demandes de gratuité**

**Mme PRUVOST.**- Cette délibération récapitule les demandes déposées par des associations non liévénoises : Magic Danse Compagny » et « Un rêve, Un sourire ». Celles-ci sollicitent la mise à disposition gratuite de salles municipales pour y organiser des manifestations, gratuité qui serait accordée à titre exceptionnel.

**M. LE MAIRE.**- C'est souvent motivé par un esprit de solidarité et d'entraide envers des enfants malades, des associations caritatives, etc. Aussi, nous vous proposons d'accorder cette gratuité.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 60 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK, c'est à vous.

## **XV. SUBVENTIONS**

### **61. Subventions aux associations - Année 2023**

### **62. Subventions aux associations - Année 2024**

**M. MICHALAK.**- Concernant les subventions aux associations pour l'année 2023, dont le tableau figure en annexe, c'est la fin de saison.

Est joint également le deuxième tableau concernant les subventions aux associations pour l'année 2024, qui démarre avec quelques associations et subventions sollicitées.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! Elles auront ainsi leur cadeau de Noël !

*(Les délibérations 61 et 62 sont adoptées à l'unanimité.)*

Mes chers collègues, c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël. Je n'ai pas dit de fin d'année, car nous aurons le plaisir de nous retrouver dans cette même salle le 28 décembre pour une séance du Conseil municipal qui ne devrait durer que quinze minutes à une demi-heure.

Je vous souhaite une excellente soirée.

*(La séance est levée à 20 heures 18.)*